

CH.M./A.T.- 25.08.82.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIÈRES

DIVISION DU PERSONNEL

du 1er/10/82
/) SECRÉT N° 82/1000/ETR-SG/DAAF/DP.-

portant affectation de Madame MATINGOU,
née LOUÏSONG Germaine, en qualité de
Secrétaire d'Ambassade de la République
Populaire du Congo à MOSCOU.-

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU
PARTI SOCIALISME DU TRAVAIL, PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/ I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1978;
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la Loi 15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
Vu le Décret n° 61/145/FP du 27 Juin 1961 portant Statut Commun
des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Popu-
laire du Congo;
Vu le Décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le Statut Commun des
cadres de l'Enseignement;
Vu le Décret n° 74/470 du 11 Décembre 1974 abrogeant les disposi-
tions du Décret n° 62-196/62 du 5 Juillet 1962;
Vu le Décret n° 75/658 du 1er Décembre 1975 portant restructura-
tion des Ambassades de la République Populaire du Congo;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 62/130/AF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémuné-
ration des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la Loi 15-62 du 3 Février 1962 portant
Statut Général des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime de rémunéra-
tions applicables aux Agents Diplomatiques, Consulaires et Assimilés en pos-
te à l'Étranger et aux Ambassadeurs Itinérants;
Vu le Décret n° 80/512 du 21 Novembre 1980 fixant le régime des
indemnités de déplacement des agents de l'État;
Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644
du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement;
Vu la Note de Service n° 1303/MEH-CAD/... du 16 Août 1982 du Minis-
tère de l'Éducation Nationale;

/) SECRÉT :

ARTICLE 1ER.- Madame MATINGOU, née LOUÏSONG Germaine, Professeur de CEG de
2ème échelon, des cadres de la Catégorie A - Hiérarchie II des Services
Sociaux (Enseignement), est affectée à l'Ambassade de la République Populaire
du Congo à MOSCOU en qualité d'attachée à la Division stages aux Services
Pédagogiques chargée de la gestion des Étudiants et Stagiaires Congolais.

.../...

ARTICLE 2.- Madame MATENGOU, née LOUESONG Germaine, bénéficiera du traitement et indemnités alloués aux Secrétaires d'Ambassade de la République Populaire du Congo à l'Etranger conformément au Décret n° 75/214 du 2 Mai 1975, fixant le régime de rémunérations applicables aux agents diplomatiques, consulaires et assimilés en poste à l'Etranger.

ARTICLE 3.- Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre de l'Education Nationale, le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, le Ministre des Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Moscou, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 1er Octobre 1962

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Pierre N Z E.-

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine NDINGA-OBAMA.-

Pour le Ministre des Finances en mission,

Le Ministre des Affaires Etrangères

Pierre N Z E.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Bernard NGIBO-MATSONA.-

AMPLIATIONS :

PR.....	2
CAB/MAE.....	2
CAB/PM.....	2
REL. EXT.....	2
MINI. EDUC. NAT.....	2
DFP.....	2
DB.....	2
DCF.....	1
AMBACOBRAZZA MOSCOU.....	2
INTERESSEE.....	1
DIVISION DU PERSONNEL.....	2
DOSSIER.....	3